



Plus de 9.000 travailleuses saisonnières marocaines ont participé, en Espagne, aux récoltes de 2008-2009. (DR)

Espagne De plus en plus de saisonniers marocains

► De quelques centaines en 1992, ils sont près de 10 000 candidats cette année.

La population des travailleurs saisonniers marocains se rendant en Espagne prend de l'ampleur d'année en année. De quelques centaines en 1992, ce chiffre avoisine aujourd'hui les 10.000 travailleurs. Et en partant du fait que chaque travailleur touche en moyenne l'équivalent de dix fois le salaire minimal marocain, le poids économique de cette population

On estime à 1 million d'euros les ordres de virement en devises vers le Maroc.

devient significatif. En effet, on estime à 1 million d'euros les ordres de virement en devise vers le Maroc. Dans ce sens, l'ANAPEC fait le déplacement ce vendredi en Espagne afin de ratifier une Convention relative aux travailleurs agricoles saisonniers. Associée à la Fondation pour les travailleurs étrangers de la Huelva (FUTEH), l'ANAPEC vise à travers cet accord à développer et renforcer le système global de gestion des travailleurs saisonniers. Une expérience pilote que l'ANAPEC voudrait

voir s'étendre à d'autres régions autonomes espagnoles. La Convention vise également la réduction du phénomène de l'immigration illégale. Pour ce faire, une approche impliquant de manière plus efficace les employeurs a été incluse dans les textes de cet accord. Ce aura pour conséquence le durcissement des critères de sélection des travailleurs saisonniers au Maroc. Aujourd'hui, cette sélection est supervisée par l'ANAPEC qui doit éplucher plus de 20.000 candidatures par an pour n'en sélectionner que la moitié. Une sélection qui a permis pendant la saison précédente d'assurer un taux de retour de 90%. Cette initiative correspond au nouveau cap pris par les deux pays en 2010. En parallèle, la Convention de collaboration passée entre l'ANAPEC et la FUTEH permettra de donner une suite au modèle de gestion de la migration saisonnière développé dans le cadre du projet AENEAS-Cartaya. Ce projet, intitulé «Programme de gestion intégrale de la migration saisonnière», est considéré par l'UE comme un modèle à suivre en matière de développement de la migration saisonnière. La Convention permettra aussi d'assister les travailleurs qui se déplacent en Espagne à travers un dispositif de médiation interculturelle qui favorise la formation professionnelle et linguistique comme des éléments clefs d'intégration. La signature de cette Convention intervient dans le prolongement de la Convention signée en 2006 entre l'Agence et la mairie de Cartaya en matière de gestion des flux migratoires des travailleurs marocains recrutés pour les campagnes agricoles de la Huelva. H.K